

AÏKIDO

L'aïkido est un art martial japonais contemporain fondé par O Sensei UESHIBA Morihei. L'AACS pratique une forme inspirée par KOBAYASHI Hirokazu, élève du fondateur de l'aïkido.

Les notions d'intégration du partenaire, d'harmonie à la vie et à la réalité de l'instant, de conflit créateur comme source d'énergie sont les principes de base de la pratique et de la recherche au sein de l'école.

L'enseignement conjugue une pratique interne (aïki-taïso), une pratique à mains nues (aïkitaï), une pratique du sabre de bois (aïkiken) et une pratique du bâton (aïkijo).

AFFILIÉ

INSTITUT FRANÇAIS d'AÏKIDO



Gymnase Jean-Marc Boivin

route de Dijon

21800 Chevigny St Sauveur

**Cours d'essai gratuits
toute l'année**

site : www.aacs.asso.fr

e-mail : info.aacs@free.fr

www.facebook.com/aacs.aikidochevigny

06 25 61 20 25

ufolep21
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT



Aïkido Kobayashi

Saison 2021 - 2022

Aikido
ART MARTIAL DE PAIX



**Académie d'Aïkido
de
Chevigny Saint Sauveur**

site : www.aacs.asso.fr

e-mail : info.aacs@free.fr

06 25 61 20 25

ufolep21
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT





Aïkido

Gymnase Boivin

Ados (à partir de 14 ans)/Adultes

- Lundi 18h45 - 20h15
- Mardi 20h15 - 21h45

Jeunes (7 - 13 ans)

- Lundi 17h30 - 18h30

Pour débiter, un vêtement souple suffit

Licence UFOLEP obligatoire	
Plein	38,50 €
Réduit	26,50 €
Moins de 15 ans	23,00 €
Cotisation AACS	
Plein	120 €
Réduit (étudiants et demandeurs d'emploi)	80 €
Moins de 18 ans	70 €

Possibilité de payer la cotisation AACS en plusieurs fois

Pièces à fournir

- une fiche d'inscription remplie
- un certificat médical
- une autorisation parentale pour les mineurs
- une autorisation droit à l'image
- une adresse électronique ou deux enveloppes timbrées, à votre adresse